

RESSOURCES EN ÉNERGIE DONT DISPOSE LA COMMISSION HYDRO-ÉLECTRIQUE
D'ONTARIO, 1949

	kw	h.p.
Puissance normale maximum des usines (y compris celle de De Cew-Falls, second groupe mis en service en septembre 1947) ..	1,338,000	1,793,000
Énergie achetée (montant du contrat).....	712,000	954,000
	<u>2,050,000</u>	<u>2,748,000</u>
Nouvelles entreprises terminées en 1948 comme partie du programme d'après-guerre:		
Stewartville.....81,000 h.p.}		
Aguasabon.....53,000 " }	105,600	141,500
Ear-Falls.....7,500 " }		
Contrat d'achat d'énergie supplémentaire.....	22,500	30,200
Ressources en énergie le 1 ^{er} janvier 1949.....	2,178,100	2,919,800
Construction supplémentaire autorisée (exposée ci-après).....	835,000	1,116,500
TOTAUX.....	<u><u>3,013,100</u></u>	<u><u>4,036,300</u></u>

CONSTRUCTION AUTORISÉE

Réseau Southern-Ontario—		
Des Joachims-rivière Ottawa.....	358,000	480,000
Chenaux-rivière Ottawa.....	120,000	160,000 ¹
La Cave-rivière Ottawa.....	135,000	180,000
Usine à vapeur de Windsor.....	120,000	160,000
Réseau Thunder-Bay—		
Portage-du-Pin—rivière Nipigon.....	60,000	80,000 ²
Réseau Northern-Ontario—		
Tunnel—Rivière Mississagi.....	42,000	50,500
TOTAUX (en voie de construction le 1^{er} janvier 1949)	<u><u>835,000</u></u>	<u><u>1,116,500</u></u>

¹ Puissance définitive projetée, 240,000 h.p.

² Puissance définitive projetée, 160,000 h.p.

Statistique de la Commission hydro-électrique.—Les rapports annuels de la Commission donnent des descriptions et une statistique fort détaillée de l'exploitation, de la construction, du service municipal, de la transmission et de la distribution. La Commission exerce un droit de surveillance sur les réseaux électriques possédés et exploités par les municipalités associées.

La Commission a été instituée en vertu de lois spéciales de la législature provinciale en 1906 et 1907. Un vaste réseau de transmission, commencé en 1909, fournissait l'énergie à plusieurs municipalités dès la fin de 1910. Les immobilisations nécessaires à l'origine pour assurer ce service furent d'environ \$3,600,000. Le 31 octobre 1948, elles sont de \$712,760,245, dont \$546,352,576 sont engagés par la Commission dans les usines génératrices, réseaux de transmission, etc., administrés par la Commission pour le compte des réseaux les plus importants qui relèvent d'elle; \$166,407,669 sont engagés par les municipalités dans les réseaux distributeurs locaux leur appartenant et autres actifs. De même, les réserves totales de la Commission et des services électriques municipaux pour le fonds d'amortissement, les renouvellements, les dépenses imprévues et les assurances s'élèvent à \$495,896,508, dont \$342,281,112 représentent les réserves de la Commission elle-même et \$153,615,396, les réserves et autres actifs des services électriques des municipalités.